

de pharmacie. Enfin, Isabelle Feroni suit la trajectoire d'une spécialité très encadrée en raison de ses usages toxicomaniaques, le Subutex, et montre comment l'apparition de génériques fait totalement basculer ses modes de commercialisation.

Au-delà d'analyses très lisibles et de leur intérêt documentaire propre, le principal résultat de cet ouvrage est de réinsérer les mondes pharmaceutiques dans les activités ordinaires, puisque, comme souvent, « c'est probablement davantage l'objectif de prévisibilité et de régularité, répondant aussi à des impératifs sanitaires, qui prime sur l'innovation » (p. 322). Ainsi, les auteurs montrent très finement l'importance de la fixation des prix, l'ingénierie nécessaire au maintien des approvisionnements, l'omniprésence du contrôle industriel — et, en conséquence, tous les problèmes auxquels font face l'ensemble des acteurs, y compris les travailleurs les moins visibles, pour remplir différents objectifs difficiles à articuler. Cela permet de faire un état des lieux d'une industrie, avant une triple transformation quasiment postérieure aux enquêtes décrites : une financiarisation massive, récemment illustrée par la fusion entre deux « big pharma » à des fins fiscales ; une diminution drastique des agents traditionnels de promotion, les visiteurs médicaux, au profit de médecins « leaders d'opinion » ; et, enfin, un report toujours plus grand des lieux d'innovation vers des start-up d'une part, vers les structures publiques de recherche d'autre part.

Didier Torny

*Risques, travail, marchés, État (RiTME), INRA UR 1323,
65, boulevard de Brandebourg, 94205 Ivry-sur-Seine Cedex, France*

Adresse e-mail : didier.torny@ivry.inra.fr

Disponible sur Internet le 01 juin 2016

<http://dx.doi.org/10.1016/j.soctra.2016.05.002>

La médicalisation de l'échec scolaire, S. Morel. La Dispute, Paris (2014). 216 pp.

L'école française recourt de plus en plus souvent aux catégories médicales pour identifier les élèves en difficulté scolaire, comme en témoigne la croissance spectaculaire du nombre d'élèves considérés comme souffrant d'un handicap dans l'enseignement primaire (+ 57 % entre 2004 et 2014). Dans le même temps, les neurosciences interviennent massivement dans le débat sur l'échec scolaire, en promouvant certaines pratiques pédagogiques au motif qu'elles s'ajusteraient mieux aux capacités cérébrales des enfants, ainsi qu'en expliquant les difficultés persistantes de certains élèves par des troubles spécifiques des apprentissages. À ce titre, l'ouvrage de Stanislas Morel propose un éclairage sociologique sur une question finalement peu traitée de ce point de vue en France. Définie comme un processus qui transforme l'élève en difficulté en « patient », la médicalisation est analysée par l'auteur comme la résultante de rapports de force entre approches concurrentes de l'échec scolaire, visant à légitimer l'action de professionnels de différents groupes. S. Morel inscrit ainsi son travail dans une démarche constructiviste, cherchant à mettre en lumière les logiques des acteurs, leurs représentations, leurs intérêts et les processus de légitimation par lesquels ils imposent leur approche de la difficulté scolaire. Les rapports de force sont interprétés ici en termes de domination, à partir de références aux travaux de Pierre Bourdieu et de Michel Foucault.

Le propos de l'auteur s'appuie essentiellement sur deux démarches, historique d'une part, ethnographique d'autre part. La première propose une périodisation de la médicalisation scolaire, soulignant les formes différentes, voire antagonistes, que celle-ci peut revêtir. Ainsi, les années 1960-1980 se caractérisent par une forme de médicalisation où se développe l'éviction des enfants à problème dans les structures de l'enfance inadaptée et de l'éducation spécialisée. La psychanalyse domine alors largement ce champ médico-pédagogique. S'appuyant éventuellement sur des

références aux sciences sociales, elle s'inscrit en opposition à la fois politique et scientifique aux thèses organicistes développées par certains pédopsychiatres. Autrement dit, si médicalisation il y a, elle est « contestée et contenue » (p. 44). Les années 1990 constituent un tournant, entamant ce que S. Morel appelle une « médicalisation décomplexée » (p. 53), largement dominée par les neurosciences cognitives et, plus particulièrement, par le développement des diagnostics de troubles des apprentissages constituant la « constellation des “dys” » (p. 117) : dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.

Cette opposition historique se retrouve dans la partie ethnographique de l'ouvrage, reposant sur une enquête approfondie dans deux structures différentes : un Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) et un Centre de référence du langage (CRL). L'ouvrage montre particulièrement bien comment les activités des professionnels de chacune de ces structures se fondent sur des représentations et des références antagonistes, même si les pratiques, sur certains points, se rejoignent. Au CMPP, la psychanalyse constitue la référence, et les problématiques scolaires sont réduites au rang de symptômes qu'il s'agit de dépasser pour accéder à l'histoire personnelle des enfants et des adolescents. Au CRL, à l'inverse, les préoccupations sont centrées sur les compétences scolaires, à partir d'un travail de diagnostic fondé sur une batterie de tests, que l'enquête révèle dans sa dimension bricolée et contingente. Ces cadres d'interprétation structurent des pratiques spécifiques, par exemple au niveau du traitement médicamenteux, rejeté dans le premier cas, valorisé dans l'autre. Toutefois, l'auteur montre d'étonnantes convergences quand il s'agit de faire face aux difficultés rencontrées : la psychothérapie par exemple, plutôt attachée aux conceptions qui ont cours dans le CMPP, est finalement convoquée au CRL pour pallier les incertitudes des rééducations fonctionnelles. L'analyse de l'activité des orthophonistes, dans les deux structures, éclaire particulièrement bien la façon dont une profession peut s'ancrer dans des mondes professionnels très différents, voire antagonistes, avec des pratiques finalement assez similaires dans un cas comme dans l'autre. Dans la description que nous en donne S. Morel, il s'agit en fait d'activités très proches de celles de l'enseignant de l'école primaire, plutôt dévalorisées par les médecins qui dominent chacune des institutions, mais qui permettent aux orthophonistes une entrée dans les pratiques légitimes de chaque structure : un préalable à une relation psychothérapeutique permettant de dépasser le « symptôme scolaire » dans le CMPP, un accès aux formes savantes du diagnostic de trouble spécifique des apprentissages au CRL.

En soulignant ces deux façons de structurer la médicalisation de l'échec scolaire, l'auteur montre la convergence des interventions des professionnels de santé dans l'école. Il y voit le dessaisissement des enseignants au profit des professions médico-psychologiques : « la médicalisation de l'échec scolaire a renforcé le pouvoir des professionnels du soin sur les enseignants en les contraignant à renoncer encore un peu plus à leurs prérogatives sur l'interprétation et le traitement de la difficulté scolaire » (p. 172). Cette thèse mériterait d'être davantage discutée, et surtout d'être davantage étayée empiriquement. Si, incontestablement, les professions médicales jouissent d'un statut social plus élevé que celui des enseignants, cela ne signifie pas pour autant qu'elles exercent sur ceux-ci un pouvoir. Par ailleurs il n'est pas du tout évident que la professionnalité des enseignants soit définie principalement par l'interprétation et le traitement de la difficulté scolaire. De ce point de vue, la partie du livre consacrée aux enseignants, à partir d'entretiens, va plutôt à l'encontre de cette thèse de la domination des enseignants, en faisant apparaître leur relative indifférence au traitement médical de la difficulté scolaire. On y voit surtout un recours à la médicalisation comme délégation du sale boulot, au sens de la sociologie des professions.

Cet ouvrage constitue ainsi un apport important pour la compréhension de la médicalisation de l'échec scolaire, tout en incitant à la discussion quant aux interprétations de ce phénomène, ce qui n'est pas la moindre de ses qualités.

Pierre-Yves Bernard

Centre de recherche en éducation de Nantes (CREN), EA 2661, Université de Nantes, UFR
Lettres et langages, Chemin de la Censive du Tertre, BP 81227, 44312 Nantes Cedex 3, France

Adresse e-mail : pierre-yves.bernard@univ-nantes.fr

Disponible sur Internet le 04 juillet 2016

<http://dx.doi.org/10.1016/j.socotra.2016.06.004>

Au tribunal des couples. Enquête sur les affaires familiales, Le Collectif Onze. Odile Jacob, Paris (2013), 312 pp.

Au tribunal des couples nous propulse au cœur du traitement judiciaire des divorces, séparations conjugales et des modalités de la prise en charge pratique, économique et juridique des enfants : droit de visite, résidence, pension alimentaire, etc. En trame de fond, l'analyse de la division sexuelle du travail permet de poser les questions suivantes : comment la justice familiale se saisit-elle de ces rapports sociaux inégalitaires — tant à l'intérieur des familles qu'entre celles-ci, entre les sexes et entre les classes ? Contribue-t-elle à les atténuer, à les maintenir ou à les renforcer ? C'est une démarche inédite et particulièrement bienvenue pour casser par la preuve scientifique un certain nombre d'idées reçues, notamment sur le caractère supposément plus favorable aux femmes des décisions de justice. Cette entreprise collective est signée par le Collectif Onze (huit femmes et trois hommes), très majoritairement sociologues. L'ouvrage repose sur une méthodologie de recherche rigoureuse, qui mobilise données quantitatives, observations et comptes rendus d'audiences, entretiens avec les professionnels et analyses de dossiers.

L'analyse débute par le travail routinier des juges aux affaires familiales (JAF), dans un contexte de production d'une justice de masse, incontestablement sous pression, par manque de temps et de moyens. C'est un travail à flux tendus, l'œil rivé sur les statistiques. À une cadence folle, les dossiers défilent. Juges, greffières, avocats, experts sont les maillons de cette immense machine judiciaire où les femmes sont surreprésentées. Cette institution fait preuve de peu de réflexivité et fonctionne à deux vitesses, aux dépens des plus « faibles » : les classes populaires et les femmes. La complexité des histoires de vie et de rupture se résume à des dossiers de litige ; les causes intimes des ruptures sont passées à la loupe, dévoilant les tensions conjugales (deuxième chapitre). Dans cette traduction en droit des vies privées, les classes moyennes et supérieures tirent leur épingle du jeu, face aux familles populaires qui attendent notamment plus longtemps que les autres.

Le troisième chapitre, « Qui juge ? », s'intéresse à l'organisation du travail des magistrats et magistrates JAF (75 % de femmes). Les parcours professionnels apparaissent différenciés : les femmes sont souvent passées précédemment par la fonction de juge des enfants ; elles ont majoritairement suivi la « voie royale » pour y parvenir (le premier concours de l'École Nationale de la Magistrature) ; hommes et femmes n'arrivent pas dans cette fonction pour les mêmes raisons — les questions d'organisation familiale sont régulièrement évoquées du côté des femmes —, ni au même moment de leur carrière — les hommes sont plus âgés, avec des carrières moins linéaires, mais paraissent aussi beaucoup plus amers. Les auteurs présentent un résultat implacable : les décisions de justice sont standardisées et d'une grande homogénéité, quel que soit le sexe du juge qui les prononce. Une vérité scientifique à opposer aux nombreux tenants des discours alarmistes sur les potentiels méfaits de la féminisation massive et accélérée de la magistrature en France. Leurs arguments, notamment ceux portés par les associations de défense des droits des pères, sont largement fondés sur l'idée que les femmes seraient en incapacité, du fait de leur nature, de représenter l'universalité de la justice ; tandis que les hommes — qui eux échapperaient à leur essence — incarneraient la neutralité de la justice.